



Le Blanc Mesnil, le 11 janvier 2018

Monsieur le Maire
Ville du Blanc Mesnil
Hôtel de Ville
93150 Le Blanc Mesnil

Lettre ouverte

Objet : Non application du jour de carence

Monsieur le Maire,

Pour la CGT, le jour de carence en cas d'arrêt maladie constitue une véritable insulte. Son instauration revient à considérer chaque malade comme suspect de fraude et donc, dans le doute, à le sanctionner d'office. Les médecins sont au passage considérés comme de pourvoyeurs d'arrêts de complaisance.

Pour la CGT, l'instauration d'un jour de carence est motivée par un mensonge : le gouvernement fonde sa décision sur la volonté de corriger une supposée inégalité public-privé. Or, pour une large majorité des salariés du privé (près de 65% d'entre eux), les trois jours de carence sont actuellement couverts par divers dispositifs (convention collective, accord d'entreprise...) et pris en charge par les employeurs. L'égalité dans ce domaine devrait en fait passer par un dispositif de couverture intégral pour tous, et notamment pour la minorité de salariés du privé qui aujourd'hui n'en bénéficient pas. Conséquence les salariés viennent bien souvent travailler, mêmes malades !

Cette mesure s'ajoute au gel du point d'indice, à l'augmentation du coût de la vie, mettant des agents en condition de précarité après la scandaleuse loi sur les retraites.

Cette décision prise par ordonnance vient donc en opposition avec l'article 57 des statuts : « Tout fonctionnaire a droit à des congés de maladie ordinaire pour une période de 12 mois, dont trois mois à plein traitement et 9 mois à demi-traitement. »

Cette décision affecte les agents déjà en souffrance qui pâtissent aussi de l'absence de médecin du travail en poste dans notre collectivité malgré des conditions de travail et de vie souvent difficiles et un management que trop souvent nous dénonçons comme brutal. Oui, les agents tombent de plus souvent malades et de plus en plus longtemps.

Nous vous demandons donc la non application de ce jour de carence et sa prise en charge en tant qu'employeur afin de ne pas en faire supporter les frais par les agents, tout comme l'avait fait votre prédécesseur en 2012.

Nous vous informons que nous sommes par ailleurs engagés à lutter de toutes nos forces afin de demander l'abrogation de ce dispositif incohérent, injuste et juridiquement contestable. Et vous ?

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

La CGT des Territoriaux / A.FOTI